



pour information	pour
ESTI	13 MAI 2024
Exéc.:	

S-2430060.1, Romande Energie SA, UN/D 815703

Poste et station transformatrice, sous-station

Informations générales

Numéro de demande

S-2430060.1

Statut de traitement

O: en attente de dépôt

Nom/Désignation de l'installation

Station transformatrice Rte de Crassier

Description du projet

Pose d'une cabine préfabriquée Robusto H avec un appareillage MT SIEMENS 8DJH RRT. Transformateurs 630 kVA 21 kV et 1 tableau BT.

Recherche globale/Numéro de projet

MAN.007243

Coord. X de

2°50'4807

Coord. Y de

1°13'4892

NPA

1299 Crans-près-Céligny VD

Requérante

Romande Energie SA (181470)
Route d'Evian 39
1845 Noville

Personne de contact

Walter Suter
walter.suter@romande-energie.ch

Exploitante

Romande Energie SA (2327)
Rue de Lausanne 53
1110 Morges

Personne de contact

Frédéric Lin
frederic.lin@romande-energie.ch

No adresse facturation

Romande Energie SA (2327)
Rue de Lausanne 53
1110 Morges

Personne de contact

Françoise Blanchoud
secretariat-rdl@romande-energie.ch

Données pour

Nouvelle construction

oui non

Modification de projet

Remplacement de projet

Exécution selon projet normalisé

Provisoire/Durée d'exploitation jusqu'au

Approvisionnement du chantier en électricité jusqu'au

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Est-ce que la station fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale ?

oui non

Si oui :

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Type d'installation

Type d'installation

Station transformatrice

Si autre, lequel?

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

oui non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?

oui non

Emplacement

Mise en place > 1000 m au-dessus de la mer

oui non

Indépendant, dans un bâtiment séparé

oui non

Accolé à un bâtiment

oui non

Intégré dans un bâtiment d'habitation

oui non

Intégré dans un autre bâtiment

oui non

Autre

Type de bâtiment

Béton

oui non

Maçonnerie

oui non

Métal

oui non

En plein air

oui non

Autre

Informations générales

Distribution basse tension

Type de dispositif de protection contre les surintensités au départ du transformateur BT (par ex. : HPC type gTr ; disjoncteur)

HPC

Courant / puissance assigné du dispositif de protection contre les surintensités au départ du transformateur BT (Données en [A] ou [kVA])

630

Selon quelle norme la distribution BT est-elle construite ?

CEI 61439

Courant assigné I_{nA} de l'ensemble d'appareillage BT selon SN EN 61439-1 [A]

1000

Courant assigné de crête admissible I_{pk} de l'ensemble d'appareillage BT [kA]

150

Installation haute tension (>1000V)

Courant de défaut à la terre unipolaire maximal du côté HT [A]

40

Existence de SF₆

oui non

Quantité totale dans l'installation [kg]

2.2

La pression maximale admissible est-elle >2 bar et le 'produit pression-volume' (p*V) du plus grand compartiment de l'appareillage isolé au gaz est-il >3000 [bar*litre] ?

oui non

Si oui : annonce de l'installation à l'ASIT

Où s'effectue la décharge de pression en cas d'arc de défaut interne (direction d'échappement, mesure telle que dispositif d'absorption, etc.) ?

Evacuation des gaz par le bas et l'arrière.

Comment la contrainte de pression est-elle maîtrisée en cas d'arc de défaut interne dans l'installation à haute tension (p. ex. volume du local approprié) ?

Stations de couplage

Station de couplage 1

Fabricant

SIEMENS

Type

8DJH RRT

Tension nominale [kV]

24

Tension d'exploitation [kV]

21

Installation ouverte

oui non

Enveloppe métallique CEI 62271-200

oui non

Qualification arc électrique

oui non

Si oui, laquelle?

IAC AFL 20kA / 1s.

Nombre de cellules, de champs Total

3

Nombre d'éléments de couplage, de protection

Nombre de disjoncteurs

Nombre de sectionneurs de charge

2

Nombre de sectionneurs

Champ avec fusibles

1

Cellules de mesure

Autre éléments de couplage, de protection
Court-circuiteur rapide de mise à la terre par départ de ligne oui non

Transformateurs

Transformateur 1

Puissance apparente [kVA] 630
Tension primaire [kV] 21
Tension secondaire [kV] 0.42
Autres tensions [kV]

Conception

Quantité d'huile [kg/dm³] 380
Isolation sèche oui non
Autre, laquelle?
Rayonnement réduit oui non
Avec protection contre le risque de contact oui non
Les transformateurs qui seront nouvellement installés après le 1er juillet 2021 sont-ils conformes aux prescriptions d'efficacité énergétique selon l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE (RS 730.02)? oui non
Si non : En quelle année a eu lieu la première mise en service du transformateur?

Remarques

Remarques

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts) 80000

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Dans zone de protection des eaux S1 oui non
Dans zone de protection des eaux S2 oui non
Dans zone de protection des eaux S3 oui non
Dans périmètre de protection des eaux oui non
Dans secteur de protection des eaux Au oui non
Si autre, laquelle?

Cours d'eau de surface (préciser la distance horizontale et verticale, joindre le profil transversal)

Eaux superficielles oui non
Cours d'eau souterrain/Cours d'eau endigué oui non

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants? oui non
Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ? oui non

Prévention des accidents

La quantité totale d'huile isolante dans l'installation dépasse 20'000 kg? oui non

Si oui: Joindre à la demande un rapport succinct selon l'art. 5 OPAM (814.012)

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée oui non
Zones sismiques Z1a

Zone Z1b, Z2, Z3a, Z3b ou CO III: Renseigner "Informations complémentaires: Sécurité sismique"

Informations complémentaires: Sécurité sismique

Niveau du réseau (N)	6	
Transfo avec tension ≥ 36 kV et puissance $> 2,5$ MVA (si oui: joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 5 ¹⁾ 2 ²⁾)	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Appareils à haute tension avec tension ≥ 220 kV (Si oui : joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 7 ²⁾)	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Connexions par câbles avec tension ≥ 220 kV (si oui : joindre feuille de calcul ann. D, remettre plans ³⁾)	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Bâtiment (neuf et existant) pour tension ≥ 36 kV (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
- Installations dans des armoires traitées (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
- Systèmes secondaires et autres équipements traités (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non

1) Pour les transformateurs ≥ 220 kV (N2) : Remettre les esquisses de l'ancrage avec la demande ainsi que les plans et les justificatifs avant le montage.

Pour les transformateurs < 220 kV ≥ 36 kV (N4 ou 6) : Réaliser les croquis d'ancrage sous votre propre responsabilité et exécuter le projet en conséquence.

2) L'utilisation de transfo/appareils certifiés doit être démontrée dans la demande et être visible/vérifiable lors d'inspections (plaque signalétique, fiche technique, justificatif).

3) Plans d'exécution (voir ann. G) au plus tard avant le début du montage

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine

Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Office fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement), Directive OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.: <https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Sites marécageux	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Réserve paysagère cantonale	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Réserve paysagère communale	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Zone alluviale	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Prairie ou pâturage sec	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Haut-marais ou marais de transition	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Bas-marais	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Site de reproduction des batraciens / zones humides	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* District franc fédéral	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Réserve naturelle cantonale	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Réserve naturelle communale	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Biotopie à protéger selon art. 18 LPN	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Surfaces d'assolement	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non

Forêt

Respect de la distance forestière cantonale	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Défrichement nécessaire	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non

Exploitation préjudiciable:

Limitation hauteur des arbres nécessaire	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Petite exploitation non forestière	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non

Infrastructures concernées

- Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE oui non
- Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?
- Routes nationales oui non
- Routes cantonales oui non
- Routes communales oui non
- Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/Itinéraires à vélo oui non
- * Voies de communications historiques IVS oui non
- Installations de conduites (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC) oui non
- Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.) oui non
- Domaine public oui non
- Si autres, lesquelles?

Fouille sur le domaine public

Autorisation est disponible: Pas nécessaire

Servitudes

- Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles oui non
- Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées? oui non

Autorisation écrite disponible

- Autorité cantonale Pas nécessaire
- Autorité communale Pas nécessaire
- Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation) Pas nécessaire
- Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i (rapprochement, système de mise à la terre, etc.) oui non
- Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?
- L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint? oui non
- Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ? oui non

Critères spéciaux

Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"

- Selon le plan de zones communal, le projet se situe Dans zone à bâtir
- A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/Annexe 1 OGéo) oui non
- Zone à risque selon carte de dangers cantonale oui non
- Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération oui non

Respect de l'ordonnance

L'installation respecte l'ordonnance sur le courant fort, l'OLEI- et l'ORNI. Si une dérogation est nécessaire, joindre une demande motivée. oui non

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation.

La désignation doit comporter 3 segments :

désignation du document - par ex. situation
numéro de plan ou de document, choisi par le requérant
date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023

Ce titre est repris dans la décision.

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Ensemble_007243_01.03.2024	25.04.2024	PE_Rte de Crassier.pdf	391 KB	
Situation_007243_01.03.2024	25.04.2024	Implantation signé.pdf	106 KB	

Plan de disposition

Station_007243_01.03.2024	25.04.2024	STA_Rte de Crassier.pdf	253 KB	
---------------------------	------------	-------------------------	--------	---

Schéma de principe

Connexions_007243_01.03.2024	25.04.2024	STA_Rte de Crassier - connexions.pdf	118 KB	
Orthogonal_007243_01.03.2024	25.04.2024	SCH_Rte de Crassier.pdf	447 KB	

Document de l'ORNI

ORNI_007243_01.03.2024	25.04.2024	ORNI_Rte de Crassier.pdf	123 KB	
------------------------	------------	--------------------------	--------	---

Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), à l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l'ORNI?

oui non

Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?

oui non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

oui non

Date: 06.03.2024

Signature:



Walter Suter

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Administration centrale
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Téléphone +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Téléphone +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch